

Vidéo



Événements à venir

Séminaire covid19

Conférence du Professeur Mutoy MUBIALA  
*L'Union africaine et la pandémie de Covid-19 : vers un principe de "responsabilité d'assister"*  
Vendredi 16 octobre 2020 à partir de 17h  
sur Zoom - réservée aux membres de l'IREDIES

ENTRETIENS DE LA DÉFENSE EUROPÉENNE  
2020

Troisième édition - Web Conférence  
**Avenir de l'Europe : quelle ambition pour la défense européenne ?**  
Org. par Stéphane Rodrigues  
Avec la participation de Thierry Breton,  
Commissaire européen au Marché intérieur Débats  
en français - trad. anglais et allemand  
Mercredi 4 novembre 2020 de 14h30 à 18h30  
Contact : organisation.ede2020@gmail.com  
Inscription

Actualités

**Appel à contribution**  
Annuaire Français de Droit International (AFDI 2020)  
- numéro consacré à la crise sanitaire de la covid-19 -  
ss. dir. sc. Prof. H. ASCENSIO  
Date limite : 15 octobre 2020  
afdi.covid19@gmail.com

Vient de paraître



L. BURGORGUE-LARSEN,  
*Les 3 cours régionales des droits de l'homme in context. La justice qui n'allait pas de soi,*  
Paris, Pedone, 2020, 600 p.



Y. KERBRAT, P.-M. DUPUY, *Droit international public,*  
Dalloz, Col. Précis, 15e édition, 2020, 962 p.



A. ORFORD, *Pensée critique et pratique du droit international,* coll. Doctrine(s), Paris, Pedone, 2020, 410 p.

Parutions imminentes

F. PERALDI-LENEUF (sous dir.), *Les valeurs de l'Union Européenne,* coll. Cahiers européens n.13, Paris, Pédone, 2020, 152 p.

Les valeurs universelles et communes de l'Union européenne qui sont mentionnées dans le préambule du Traité de Lisbonne, à l'article 2 du Traité sur l'Union européenne et dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne sont le fruit de 60 années de construction juridique et politique afin de promouvoir dans l'Union et à l'extérieur de celle-ci « L'héritage culturel, religieux et humaniste de l'Europe ». L'article 2 du TUE les consacre ainsi : « L'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'Etat de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités. Ces valeurs sont communes aux Etats membres dans une société caractérisée par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes ».

Ces valeurs ont été identifiées et proclamées peu à peu, principalement grâce la Cour de justice, s'inspirant des « traditions constitutionnelles communes aux Etats membres » et des instruments internationaux et européens de protection des droits de l'homme. Mais elles ont été aussi promues grâce à l'action du Parlement européen, de la Commission européenne et au soutien des représentants des Etats membres qui leur ont donné leur contenu actuel.

Les valeurs de l'Union sont plus qu'un engagement moral ou politique : elles sont du droit. Elles sont une condition juridique à la participation des Etats à l'Union européenne. Elles sont une exigence dans l'engagement de toute action publique, qui s'impose à l'Union elle-même et à ses Etats membres dans la mise en œuvre de leurs obligations européennes. Elles constituent sans aucun doute une limite à l'exercice des pouvoirs, conformément à la définition de l'Etat de droit.

Aujourd'hui, la crise économique et sanitaire que subit l'Union génère une crise plus profonde, identitaire, qui se manifeste en Europe par des tentations de replis, d'abandon des valeurs, prenant appui sur l'oubli de l'histoire et qui met à mal l'idée européenne et sa construction...